



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2026-482 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE :

QUE le Conseil municipal a, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 à 18h à la salle du conseil, adopté le règlement 2026-482 concernant le code d'éthique et déontologie des élus;

QUE l'objet de ce règlement est l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé, le tout conformément aux prescriptions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

QUE le règlement numéro 2026-482 est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 142, rue Principale Est à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 8^e jour du mois d'avril 2026.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint aux endroits fixés par le Conseil, le 8 avril 2026 entre 9h et 17h30.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier
GC/eac